



Intervention filmée/Sécurité privée

Par **Ryko**, le **09/08/2013** à **17:00**

[fluo]bonjour[/fluo]
Nous connaissons tous les caméras de galeries commerçantes, elles sont omniprésentes, et aident au travail des agents de sécurité. Mais prenons un autre exemple, un intervenant-rondier de nuit part sur un déclenchement d'alarme, pour effectuer sa levée de doute et il possède sur lui une caméra embarquée, qu'il souhaiterait utiliser pour filmer sa ronde. Comment peut-il le faire, quelles demandes auprès de quelles personnes ou bureaux, pour que cela devienne possible ? Merci pour l'attention portée à ce petit message.

Par **NOSZI**, le **12/08/2013** à **16:50**

Bonjour,
Dans la mesure où l'agent de sécurité de votre exemple est susceptible de collecter des données à caractère privé, il me semble qu'il faut au minimum une déclaration à la CNIL et une information du public (par ex via un autocollant sur la voiture et/ou le matériel).
Je vous conseille de vous renseigner auprès de la CNIL pour savoir dans quelles mesure vous pouvez faire de telles vidéos et les conserver (dans quelles conditions de sécurité, pendant une durée nécessairement limitée).
Cordialement,

Par **Ryko**, le **30/08/2013** à **08:52**

Monsieur Noszi, je vous remercie pour votre renseignement, j'irai donc en parler à la CNIL, mais apparemment cela ne posera pratiquement aucun problème, je vous souhaite le meilleur.
Cordialement.